



Délai rémunération variable

Par kryzalyd, le 27/02/2013 à 12:51

Bonjour,

Mon contrat de travail stipule que "la rémunération variable sera réglée dans le mois qui suit le semestre." Mon entreprise m'aura versé mon variable plus d'un mois après ce délai. Je compte demander une indemnité à mon entreprise pour ce versement tardif. Si mon entreprise refuse, pensez-vous que porter ce retard à l'attention des prud'hommes pourrait me garantir le versement de l'indemnité demandée? Auquel cas, quelle est la procédure à suivre?

Merci d'avance!

Cdt,
C.